



PARLONS Régime de retraite



Les prestations de retraite sont protégées

Le Conseil d'administration de la Société canadienne des postes a autorisé Postes Canada à recommencer le versement de cotisations patronales au Régime de retraite de la Société canadienne des postes (le « Régime ») en vigueur le 1^{er} novembre 2008.

Malgré la volatilité des marchés financiers, il est important de savoir que celle-ci n'a aucune incidence sur vos prestations de retraite de Postes Canada. Le Régime est un régime à « prestations déterminées ». Les prestations sont donc calculées en fonction des gains ouvrant droit à pension et du service ouvrant droit à pension d'un participant au Régime et non en fonction du taux de rendement des placements du Régime.

Les régimes de retraite fonctionnent selon une optique à long terme et il n'est pas inhabituel d'avoir des manques de fonds pendant certaines années et des surplus pendant d'autres.

Le Régime est soumis aux dispositions de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension (LNPP, 1985)* qui définit les règles établies pour une gestion prudente des fonds de pension et pour la sauvegarde de la sécurité des prestations de retraite.

En vertu de la *LNPP*, le Régime est soumis à des évaluations actuarielles sur le plan de la permanence et de la solvabilité. Actuellement, le Régime est plus qu'entièrement provisionné, ce qui veut dire qu'à long terme les avoirs du Régime excèdent les obligations futures qui devront être payées aux retraités. L'évaluation de solvabilité est fondée sur les conditions actuelles du marché et des taux d'intérêt qui sont utilisés pour mesurer le passif d'un régime de retraite. Ces taux d'intérêt peuvent fluctuer considérablement.

Au moyen d'investissements prudents et d'une gestion minutieuse, Postes Canada se fait un devoir de s'assurer que vos prestations de retraite seront disponibles lorsque vous en aurez besoin.

Évaluation de notre rendement

Le groupe Service des pensions a participé à une étude comparative avec CEM Benchmarking Inc. en 2007. CEM fournit des renseignements indépendants et objectifs en comparant la façon dont nous gérons notre régime de retraite par rapport à d'autres régimes de retraite à prestations déterminées semblables des secteurs public et privé. Les résultats donnent un aperçu des coûts d'administration, des niveaux de service et des meilleures pratiques de l'industrie.

En 2007, notre note globale pour le service s'est classée en quatrième place sur les onze régimes semblables qui ont participé au sondage.

Notre objectif est d'améliorer sans cesse le service pour nos membres de façon économique. Nous sommes enthousiastes à l'idée de participer à l'exercice d'analyse comparative de 2008.



Index

Les prestations de retraite sont protégées

Évaluation de notre rendement **1**

Suis-je prêt ? **2**

Guide des services pour les aînés

Mises à jour au site Web du régime de retraite **3**

Mythes et faits **4**

Gouvernance du Régime de retraite

Conseil consultatif des pensions **5**

Rupture de mariage et votre pension : Ce que vous devez savoir

Normes révisées proposées pour calculer les valeurs de transfert **6**

Rendement des placements pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2008 **7**

Saviez-vous que...

Taux de cotisation de l'employé pour 2009 **8**

Vos questions



Suis-je prêt ?

À mesure que vous approchez de votre date de retraite, vous allez vouloir commencer à chercher de l'information au sujet de votre pension. Commencez en consultant le site Web du Régime de retraite de Postes Canada à l'adresse www.retraitescp.com. Vous y trouverez des renseignements utiles concernant vos prestations de retraite, une liste des documents dont vous aurez besoin et une liste de vérification relative à la retraite afin de vous assurer que vous êtes prêt.

PLANIFIEZ POUR L'AVENIR

Passez en revue la liste de vérification relative à la retraite pour vous aider à recueillir les documents nécessaires. Assurez-vous que vos formulaires de désignation de bénéficiaire sont remplis pour la **pension**, l'**assurance-vie de base** et la **prestation de décès payée par Postes Canada**. Des formulaires vierges sont disponibles à www.retraitescp.com. De plus, votre état matrimonial et votre adresse doivent être tenus à jour. Assurez-vous de communiquer avec votre bureau local de la GRE dans le cas de tout changement.

SERVICE ACCOMPAGNÉ D'OPTION

Déterminez combien de service accompagné d'option vous pourriez acheter et les coûts connexes. N'oubliez pas que vous ne pouvez pas effectuer un achat de service accompagné d'option après la date de votre retraite.

AVIS

Aviser votre superviseur de la date de votre départ à la retraite au moins trois mois à l'avance peut aider à garantir que le versement de vos prestations de retraite commencera dès que vous prenez votre retraite. On vous enverra une trousse de retraite trois mois avant la date de votre départ à la retraite. Assurez-vous de retourner rapidement les documents requis et de bien remplir les formulaires. Une fois les documents requis retournés, on vous avisera de tous renseignements manquants qui sont nécessaires pour mettre au point le versement de vos prestations de retraite.

VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?

Veuillez consulter www.retraitescp.com pour obtenir des renseignements supplémentaires. N'hésitez pas à communiquer avec le Centre du régime de retraite de Postes Canada au **1 877 480-9220 (ATS : 613 734-8265)** si vous avez des questions. Nous sommes ici pour vous aider.



Guide des services pour les aînés

Lorsque vous planifiez votre retraite, il y a de nombreux facteurs à considérer. Des décisions financières importantes aux attentes concernant le mode de vie, la planification de la retraite peut exiger un temps considérable et peut parfois porter à confusion.

Le gouvernement du Canada a publié un guide de ses services pour les aînés et leurs familles. Ce guide est conçu pour fournir des renseignements utiles au sujet du système de pensions du Canada aux personnes de 50 ans ou plus ou à celles qui se préparent à la retraite. Il donne aussi des conseils utiles sur la planification des revenus à la retraite et sur l'aide fiscale.

Vous pouvez obtenir un exemplaire du *Guide des services pour les aînés* en composant le **1 800 O-Canada (1 800 622-6232)** ou en consultant le site Web Aînés Canada à l'adresse www.aines.gc.ca. Ce site est une précieuse source d'information pour ceux qui planifient leur retraite.

Assurez-vous aussi de consulter la section Planifier pour la retraite (Planifiez pour l'avenir) de notre site Web à l'adresse www.retraitescp.com; vous y trouverez des renseignements sur la planification de la retraite, une liste de vérification relative à la retraite ainsi que des liens utiles.

Mises à jour au site Web du régime de retraite

Le menu Planifier pour la retraite a été modifié pour inclure plus d'information sur la façon de planifier, sur les options en matière de pension et sur les changements aux styles de vie.

La section Contactez nous a aussi été mise à jour et comprend un nouveau numéro de téléphone pour le Centre du régime de retraite pour les personnes qui sont à l'extérieur de l'Amérique du Nord.

Bienvenue à votre régime de retraite

<http://www.cpcpension.com/default.aspx?language=french>

Votre Régime de retraite
 Votre avenir entre vos mains | Accueil | Agrandir texte

English | Définitions | Carte du site | Contactez nous | Aide | Modalités d'utilisation

Participants actifs

- Adhérer au régime de retraite
- Information générale du participant
- Événements de la vie - Qu'arrive t'il si
- Planifier pour la retraite
- Calculer ma pension
- Mes options de pension
- Planifiez pour l'avenir
- Déductions de ma pension
- Indexation et ma pension
- Changements à mon style de vie
- Avantages sociaux à la retraite
- Calcul de mon revenu et de mes dépenses
- Je décède
- Renseignements à l'intention des survivants
- D'autres sites d'intérêt

Pensionnés

- Participants avec pension différée
- Bénéficiaires et survivants
- Formulaires et publications
- Investissements et gouvernance
- Calculer ma pension
- FAQ

Coordonnées

Pour...	Communiquez avec...
les demandes relatives à la pension qui sont propres aux participants <ul style="list-style-type: none"> Participants actifs Personnes à la retraite Survivants Bénéficiaires 	le Centre du régime de retraite 1 877 480-9220 613 734-8265 (ATS) 613 683-6109 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord)
les participants qui veulent calculer l'estimation de leurs prestations	le Centre du régime de retraite 1 877 480-9220 613 734-8265 (ATS) 613 683-6109 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord) ou cliquez sur Calculez ma pension
les commentaires ou questions concernant ce site Web	le Service des pensions 2701 Prom Riverside Bureau B320 Ottawa ON K1A 0B1 ou envoyez un courriel à l'adresse pension.services@postescanada.ca
les pensionnés qui veulent communiquer avec leur représentant au Conseil consultatif des pensions	votre représentant en envoyant un courriel à l'adresse pension.services@postescanada.ca
les demandes de Services aux Investisseurs de RBC Dexia liés à vos prestations de retraite, y compris: <ul style="list-style-type: none"> les impôts sur le revenu les feuillets T4A les saisies-arrêts 	Services de paiement des prestations 5e Etage Aile Est 1 Place Ville Marie Montréal QC H3B 1Z3 1 800 876-4498

Done

Mythes et faits

Les renseignements suivants vous permettront de mieux comprendre certains des mythes fort répandus au sujet du Régime de retraite de Postes Canada et de faire la lumière sur les faits.

Mythe

Je peux prendre ma retraite avec une pension non réduite lorsque j'atteins « 85 » points (c.-à-d. âge + service = 85).

Fait

Dans le cadre du Régime de retraite de Postes Canada, vous pouvez prendre votre retraite avec une pension non réduite à l'âge ouvrant droit à une pension.

Vous atteindrez l'âge ouvrant droit à une pension à :

- l'âge de 60 ans avec deux années ou plus de service admissible ou de participation au régime; ou
- l'âge de 55 ans avec au moins 30 années de service admissible.

Mythe

Je peux recevoir une valeur de transfert à ma cessation d'emploi tant que je suis âgé de moins de 50 ans.

Fait

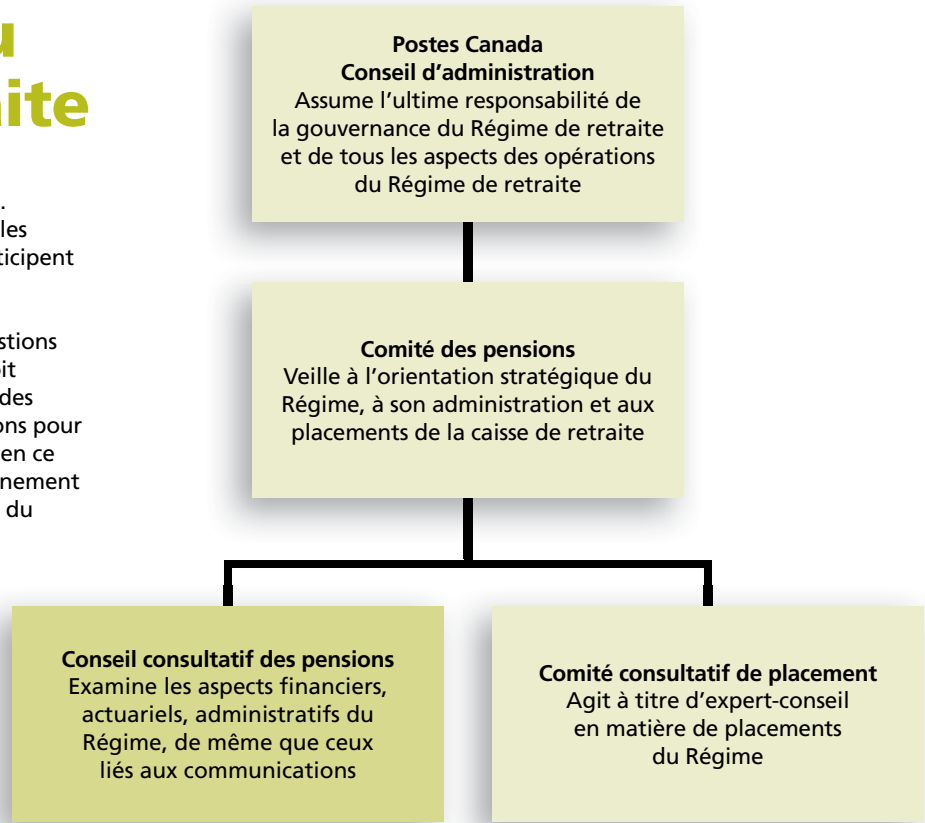
Si vous avez moins de 50 ans, il est possible que vous ne soyez pas admissible à une valeur de transfert. Le tableau suivant indique vos options en matière de pension :

Crédits de service	Options en matière de pension
Au moins 2 années de service admissible ou de participation au régime et moins de 30 années de service admissible	<ul style="list-style-type: none">• Valeur de transfert• Pension différée• Si vous vous trouvez dans les 10 années ou moins de l'âge ouvrant droit à pension, vous pouvez recevoir une pension immédiate réduite.
30 années ou plus de service admissible	<ul style="list-style-type: none">• Pension différée• Pension immédiate réduite

Gouvernance du Régime de retraite

La gouvernance de notre Régime de retraite est très importante pour toutes les parties intéressées. Nous continuons notre série qui décrit les rôles et les responsabilités des comités et des conseils qui participent à la gouvernance de notre régime de retraite.

Postes Canada, par l'entremise de son Conseil d'administration, est l'ultime responsable des questions fiduciaires liées au Régime de retraite, mais il reçoit quand même les conseils et les recommandations des autres comités et conseils. Recommander des actions pour encourager la sensibilisation et la compréhension en ce qui concerne le régime de retraite et son fonctionnement parmi les membres actifs et retraités est le rôle clé du Conseil consultatif des pensions (CCP).



Conseil consultatif des pensions

MEMBRES DU CONSEIL CONSULTATIF DES PENSIONS	
8 postes qui représentent les associations et les syndicats suivants :	8 postes :
<ul style="list-style-type: none"> • STTP (4) • SEPC / AFPC (1) • ACMPA (1) • AOPC (1) • SEPC / AOPC / ACMPA (1) 	5 postes qui représentent Postes Canada, y compris le président : <ul style="list-style-type: none"> • Le président • Représentants de Postes Canada (4)
	3 postes élus qui représentent : <ul style="list-style-type: none"> • Les participants retraités • Tous les participants actifs • Les participants occupant un poste cadre ou exempt

Postes Canada a établi le Conseil consultatif des pensions (CCP) en 2000. Le CCP examine régulièrement les communications aux participants actifs et retraités du Régime et, au moins une fois par année, examine les états financiers du Régime et les rapports administratifs des opérations du Régime. Le CCP fournit de la rétroaction à Postes Canada concernant les façons d'améliorer et d'accroître les services globaux fournis aux participants du Régime. Le CCP se rencontre normalement trois fois par année mais doit se rencontrer au moins une fois par année.

Selon le protocole opérationnel du Conseil, seize membres du CCP sont nommés par le Comité des pensions du Conseil d'administration de la Société. Cinq membres, y compris le président, sont sélectionnés par Postes Canada et siègent au CCP pour une période déterminée par le Comité des pensions. Huit membres

sont sélectionnés par les syndicats et les associations et siègent au CCP pour une période déterminée par leur association ou leur syndicat respectif. Trois représentants sont élus par les groupes suivants des participants du Régime, respectivement : un représentant élu pour tous les participants actifs, un deuxième représentant pour tous les participants à la retraite et un troisième pour tous les participants occupant un poste cadre ou exempt. Ces représentants élus siègent au CCP pour un mandat de trois ans. En 2009, des élections auront lieu pour le représentant des employés cadres et exempts ainsi que pour le représentant de tous les participants actifs.

Chaque membre du CCP, exception faite des représentants élus, a un remplaçant nommé au cas où le membre ne pourrait pas être présent à une réunion.

Notre prochain numéro mettra en vedette le Comité des pensions.



Rupture de mariage et votre pension : Ce que vous devez savoir

Vos prestations de retraite font partie de vos actifs ayant le plus de valeur. En cas de rupture de mariage, vos prestations de retraite sont souvent incluses dans le calcul des propriétés lorsqu'elles sont évaluées et établies comme une partie de votre entente de divorce ou de séparation. Il est important de comprendre de quelle façon vos prestations de retraite sont touchées lorsque votre mariage se termine.

Le Centre du régime de retraite fournira des données se rapportant à votre pension, mais n'aidera ni l'un ni l'autre des époux à préparer une entente et ne fournira pas de conseils juridiques. Il est recommandé que vous demandiez l'aide d'un conseiller spécialisé, comme un actuaire ou un avocat. Le Centre du régime de retraite ne traitera que les divisions de prestations de retraite conformément à une entente de séparation valide ou à l'ordonnance d'un tribunal.

Pour obtenir de plus amples renseignements ou pour demander une trousse de rupture de mariage, veuillez communiquer avec le Centre du régime de retraite au **1 877 480-9220 (ATS : 613 734-8265)**.

Normes révisées proposées pour calculer les valeurs de transfert

Le Conseil des normes actuarielles de l'Institut canadien des actuaires (ICA) a proposé des changements aux normes de pratique actuelles pour calculer les valeurs de transfert.

Les normes de l'ICA définissent la façon dont les administrateurs des régimes de retraite calculent les paiements de valeurs de transfert. Si les changements proposés sont approuvés, ils pourraient entrer en vigueur dès février 2009. Ces changements proposés mèneraient généralement à une baisse des valeurs de transfert et du passif de solvabilité et en cas de liquidation pour la plupart des régimes de retraite.

Des mises à jour concernant la façon dont ces changements auront une incidence sur le Régime de retraite de Postes Canada seront affichées sur le site www.retraitecp.com et communiquées par l'entremise de la publication *Parlons régime de retraite* pendant l'année à venir.



Conjoncture du marché

Les marchés des actions ont affiché des résultats mixtes au cours du deuxième trimestre et l'indice composé S&P/TSX canadien a connu une hausse de 9,1 %, en raison du prix du pétrole à la hausse, tandis que pour ce qui est du dollar canadien, l'indice S&P 500 aux États-Unis a diminué de 3,8 % et l'indice EAEO a diminué de 3,4 %. L'indice obligataire universel du Comité exécutif de la Direction (CED) a diminué de 0,7 %, et la Banque du Canada a diminué ses taux d'intérêt de 50 points de base, ce qui a porté le taux à 3 % pendant le trimestre. Le tableau suivant fait état du rendement du Régime (% de rendement).

CATÉGORIE D'ACTIF	VALEUR DU MARCHÉ (EN MILLIONS)	2008 AVRIL À JUIN	CA 2008	2007 ANNÉE COMPLÈTE	2006 ANNÉE COMPLÈTE	2005 ANNÉE COMPLÈTE	2004 ANNÉE COMPLÈTE	2003 ANNÉE COMPLÈTE
Revenu fixe								
Placements de fonds liquides et à court terme	308,40 \$	0,7 %	1,8 %	3,2 %	4,1 %	2,7 %	2,4 %	2,9 %
Obligations du Canada	4 631,4	0,6 %	4,0 %	3,5 %	2,4 %	8,6 %	9,6 %	8,4 %
Actions								
Actions canadiennes	4 314,2	7,4 %	2,6 %	9,0 %	18,9 %	25,2 %	15,6 %	25,5 %
Actions américaines	2 378,6	-0,7 %	-7,7 %	-10,7 %	16,9 %	3,4 %	4,9 %	7,5 %
Actions internationales	2 210,3	-1,9 %	-8,3 %	-5,1 %	28,4 %	13,2 %	13,3 %	7,3 %
Immobilier	554,2	2,4 %	3,8 %	16,8 %	24,8 %	17,2 %	—	—
Total du Régime de retraite agréé-	14 397,1 \$	2,07 %	-0,73 %	2,09 %	14,25 %	13,73 %	11,13 %	13,87 %
Point de référence-		0,93 %	-1,30 %	0,91 %	12,98 %	11,17 %	9,23 %	13,48 %

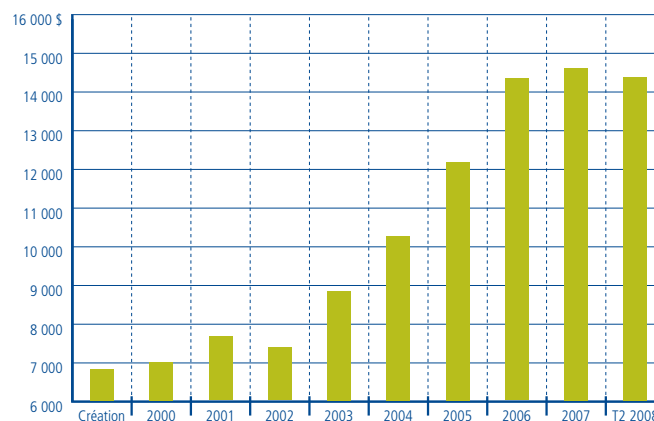
Régime de retraite agréé de la Société canadienne des postes

Rendement des placements pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2008

Points saillants des placements

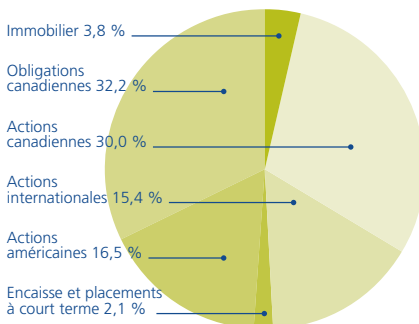
- Pour le deuxième trimestre, le taux de rendement de la caisse se situe à 2,07 % par rapport au point de référence de 0,93 %.
- Au 30 juin 2008, la caisse avait un actif de 14 397,1 millions de dollars.
- La caisse a eu des sorties d'argent nettes de 42,9 millions de dollars au cours du deuxième trimestre. Nous avons réduit les encaisses et les placements à court terme de 18,3 millions de dollars et les actions canadiennes de 80 millions de dollars. Nous avons affecté 12,4 millions de dollars aux biens immobiliers, 25,5 millions de dollars aux actions américaines, 1,4 million de dollars aux fonds d'investissements privés et 15,4 millions de dollars au compte de couverture de change.

En millions de dollars



Points saillants de la composition de l'actif

COMPOSITION DE L'ACTIF



- Au 30 juin 2008, 65,7 % de l'actif a été affecté à des actions et à des biens immobiliers, ce qui dépasse la composition de l'actif visée de 62,5 %. Les actions canadiennes représentaient 30 % du total, les actions américaines, 16,5 %, les actions internationales, 15,4 % et les biens immobiliers, 3,8 %.
- Un pourcentage de l'actif de 34,3 % était investi dans des obligations et des placements à court terme, par rapport à une composition de l'actif visée de 37,5 %. Ce chiffre comprend 7,8 % d'obligations à rendement réel, 24,4 % d'obligations canadiennes et 2,1 % pour l'encaisse et les placements à court terme.

Saviez-vous que...

Vos prestations de retraite de Postes Canada sont intégrées à votre Régime de pensions du Canada (RPC) ou à votre Régime de rentes du Québec (RRQ). L'intégration de vos prestations du RPC/RRQ réduit vos cotisations au régime de retraite de Postes Canada ainsi que le montant de votre pension pour tenir compte du fait que vous cotisez également au RPC/RRQ et que vous recevez des prestations en vertu de celui-ci.

Lorsque vos gains ouvrant droit à pension dépassent le maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP), vos cotisations au RPC ou au RRQ s'arrêteront et vos cotisations au régime de retraite de Postes Canada augmenteront, passant de 5,77 % à 9,27 % en 2008. Le MGAP est un plafond de rémunération fixé par le gouvernement chaque année pour déterminer les taux de cotisations au RPC ou au RRQ. Le MGAP pour 2008 est de 44 900 \$.

Exemple :

- Gains ouvrant droit à pension en 2008 : 46 000 \$
- **MGAP** de 2008 : 44 900 \$

$5,77\% \times 44\,900\ \$ = 2\,590,73\ \$$
plus
$9,27\% \times (46\,000\ \$ - 44\,900\ \$) = 101,97\ \$$
Cotisations totales pour 2008 = 2 692,70 \$

Taux de cotisation de l'employé pour 2009

L'actuaire pour le Régime de retraite de la Société canadienne des postes a calculé le ratio de partage des coûts de l'employeur et des employés pour 2009. Sur la base du ratio de partage des coûts de 60% / 40%, les employés contribueront :

- 5,7 % de leurs gains ouvrant droit à pension allant jusqu'au MGAP de 2009, plus
- 9,2 % pour les gains supérieurs au MGAP de 2009.

Ces taux reflètent une diminution de 0,07% des taux de cotisation de l'employé de 2008. Le MGAP (maximum des gains annuels ouvrant droit à pension) est un plafond de rémunération fixé par le gouvernement chaque année pour déterminer les taux de cotisations au Régime de pensions du Canada ou au Régime de rentes du Québec. Le montant du MGAP de 2009 sera disponible bientôt.



Vos questions

Cette zone est réservée à la FAQ. Nous répondrons à une ou à deux questions qui, selon nous, devraient intéresser la plupart des gens. Veuillez nous envoyer vos questions à l'adresse pension.services@postescanada.ca.

Q. Comment puis-je obtenir un nouveau NIP pour accéder à la calculatrice du site Web du Régime de retraite de Postes Canada ?

R. Vous pouvez obtenir un nouveau NIP de deux façons.

1. www.retraitescp.com
 - Cliquez sur « Calculer ma pension » à partir du menu à gauche.
 - Cliquez sur « Avez-vous oublié votre NIP ? ». Entrez votre matricule d'employé (sans les zéros qui figurent au début).
 - Le système vous posera une question en cas d'oubli de NIP que vous avez réglé la première fois que vous avez accédé à la calculatrice. Si vous avez oublié votre réponse, passez à la deuxième façon. Si l'accès est verrouillé après trois tentatives, vous devez attendre 24 heures avant d'essayer d'ouvrir une session de nouveau.
 - On vous fournira un NIP temporaire (sensible à la casse) et des directives sur la façon de le modifier avant de passer à la calculatrice.
2. Par téléphone
Veuillez appeler le Centre du régime de retraite au 1 877 480-9220 (ATS : 613 734-8265).
On vous enverra une lettre qui vous indiquera votre nouveau NIP.

Nous apprécions vos réflexions. Si vous avez des commentaires ou des sujets que vous aimeriez voir abordés, veuillez communiquer avec :

SERVICE DES PENSIONS
2701 PROM RIVERSIDE BUREAU B320
OTTAWA ON K1A 0B1

Courriel : pension.services@postescanada.ca



Le Résumé du Rapport de responsabilité sociale est imprimé sur du papier Enviro 100 Print de Rolland, qui contient 100 % de fibres recyclées après consommation. Ce papier est fabriqué à partir d'énergie biogaz, il est certifié Choix environnemental et FSC Recyclé de plus il a été fait à partir d'une pâte blanchie sans chlore. En utilisant ce papier plutôt que du papier vierge, nous avons sauvé environ 189 arbres.